

Magny les Hameaux, le 26 Janvier 2020

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

## DU

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021**

L'An deux mille vingt et un, le Lundi 25 Janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de festivités « Au Trait d'Union » à Magny-les-Hameaux, en séance sans public, retransmise sur les réseaux sociaux et le site de la commune, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL:

- A APPROUVÉ le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2020.
- A ADOPTÉ les modifications du tableau des emplois du service ATSEM.
- A PRIS ACTE de la tenue du débat portant sur les orientations à retenir pour le budget primitif 2021.
- A APPROUVÉ l'avenant n°1 de la convention de territoire SQY du Plan d'Amorce à la Rénovation Urbaine, ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- A VOTÉ des avances sur subventions 2021, correspondant à trois douzièmes des subventions votées en 2020, pour les associations et établissements publics suivants :

Association ou établissement	Montant voté en 2020	Avance de 3/12èmes
MJC Mérantaise	50 000 €	12 500 €
Association Musicale de la Mérantaise	23 000 €	5 750 €
CLOS	78 805 €	19 702 €
CCAS	150 000 €	37 500 €

ET A PRECISÉ que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à solliciter un accompagnement technique et financier auprès du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, dans le cadre de l'AMI « Revisitons nos rues », pour l'action « déminéralisation des cours d'écoles » concernant les groupes scolaires André Gide maternelle et élémentaire, ainsi que Jean-Baptiste Corot / Albert Samain,

ET A DIT que les dépenses des actions et les recettes seront inscrites au budget primitif 2021.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,

**ET S'EST ENGAGÉ** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,

ET S'EST ENGAGÉ à financer la part de travaux restant à sa charge,

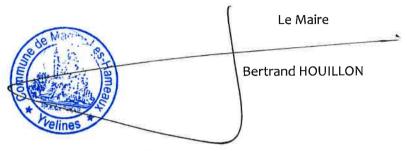
ET A DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget, chapitre 23, sur le compte 822/2315.

A VALIDÉ la modification de la dénomination et du numérotage de la rue Eugène Carrière sur sa portion entre l'entrée du Hameau depuis la RD et l'intersection avec la rue Ernest Chausson,

ET A ADOPTÉ la dénomination suivante : rue Jacques-Raymond Brascassat,

**ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**ET A CHARGÉ** Monsieur le Maire de procéder à la numération des habitations de cette portion de rue, nouvellement dénommée.



PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.